



HAL
open science

Finance solidaire et développement durable : Quel lien ?

Mustapha Jaad, Abdellah Haida

► **To cite this version:**

Mustapha Jaad, Abdellah Haida. Finance solidaire et développement durable : Quel lien ?. Congrès Interdisciplinaire sur l'Economie Circulaire CIEC-2024, Université Toulouse, Jun 2024, Montpellier, France. ⟨hal-04966268⟩

HAL Id: hal-04966268

<https://hal.science/hal-04966268v1>

Submitted on 25 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Finance solidaire et développement durable : Quel lien ? Solidarity finance and sustainable development: what link?

M.JAAD

Enseignant chercheur en sciences économiques
Université Ibn Zohr
Laboratoire LERASE
must1.jaad@gmail.com

A.HAIDA

Doctorant
Université Ibn Zohr
Laboratoire LERASE
Maroc
abdellah.haidala@edu.uiz.ac.ma

Résumé:

Depuis les années quatre-vingt, la finance moderne a connu de nombreuses innovations. Pourtant, force est de constater que la plupart de celles-ci n'ont pas été toujours créées pour soutenir l'économie réelle afin d'améliorer le niveau de vie des populations marginalisées, mais souvent pour créer des marchés de rente.

Les objectifs de la finance solidaire sont intrinsèquement sociaux. Popularisé par le rapport Brundtland, le développement durable est l'un des défis les plus importants du 21^{ème} siècle ; l'importance de ce défi est essentiellement due à la nécessité de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Pour bien comprendre et apprécier l'importance de la finance solidaire, il devient impératif de faire le point sur ses différentes définitions pour comprendre son essence, d'explorer leurs logiques sous-jacentes, leur contribution à la création de valeur et à la durabilité du capital social. « Ces initiatives, pour favoriser l'accessibilité au financement, sont à l'origine de logiques financières alternatives : logique de partage, logique de mutualisation et logique d'assistance » (Artis, 2015).

Mots clés : Finance classique, Finance solidaire, développement durable, dimensions du développement durable.

Abstract:

Since the 1980s, modern finance has seen many innovations. However, most of these were not always created to support the real economy to improve the standard of living of marginalized populations, but often to create income markets.

The objectives of solidarity finance are intrinsically social. Popularized by the Brundtland report, sustainable development is one of the most important challenges of the 21st century; the importance of this challenge is essentially due to the need to meet social, economic, and environmental needs.

To fully understand and appreciate the importance of solidarity finance, it becomes imperative to take stock of its different definitions to understand its essence, to explore their underlying logic, their contribution to the creation of value and the sustainability of the share capital. «These initiatives, to promote access to finance, are at the origin of alternative financial logics: the logic of sharing, the logic of mutualisation and the logic of assistance » (Artis, 2015)

Keywords: Classic finance, solidarity finance, sustainable development, dimensions of sustainable development.

Introduction

Les organisations internationales tentent des modèles variés à la recherche du développement durable. La finance solidaire en constitue un exemple qui a séduit un bon nombre de pays en développement. Les expériences se multiplient et le phénomène prend de l'ampleur depuis les années 1980. Les définitions attribuées à cette activité financière se différencient selon que l'on désire mettre l'accent sur son aspect économique, financier ou social. D'une manière plus générale, la finance solidaire se rapporte à toute activité liée aux services financiers et sociaux au profit des exclus, telles que le microfinance, l'assurance vie, la formation, l'éducation... Ces prestations s'adressent à la population marginalisée (hommes et femmes) à faible revenu dans le but d'améliorer leurs conditions de vie matérielles et sociales.

L'objectif de cet article, est premièrement d'établir une meilleure connaissance sur la finance solidaire en étudiant ses caractéristiques et spécificités qui la distinguent

d'autres types de financement. Par ailleurs, ce papier est une occasion de montrer cette distinction qui coexiste entre les différents acteurs de la finance solidaire sous différentes formes organisationnelles, et nous permettra de comprendre la nature de leur intervention (prêt ou investissement en capital), de connaître leur degré d'intermédiation financière (contact direct ou intermédiaire entre investisseurs et emprunteurs), cette connaissance nous conduira progressivement à poser la question suivante : **Dans quelle mesure la finance solidaire répondent-ils aux principes et logiques du développement durable ?**

Pour tenter d'y répondre, cette problématique nous a mené à structurer notre travail dans une approche théorique autour de deux parties.

La première partie s'attache à mettre la lumière sur les différentes définitions du concept de la finance solidaire, à travers une revue de littérature qui décrit et analyse en même temps sa mission principale et ses différentes caractéristiques.

Dans une deuxième partie nous mettons en exergue la portée de la finance solidaire, en particulier la microfinance, au développement durable.

1. Revue de littérature

1.1 Définition et objet d'étude de la finance solidaire

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ont remis en cause le modèle économique classique qui prône une approche purement financière et ont donné progressivement lieu à une prise de conscience collective de ses limites (Ben Slimane et al., 2022). Pourtant, la légitimité des acteurs de la finance classique pour financer l'économie réelle et pour tenir compte de l'ensemble des parties prenantes a été questionnée. Ces auteurs ont remarqué que dans leur article "Innovover pour une finance responsable et durable" que l'observation de la sous-évaluation du risque et de pratiques non-éthiques de certains agents financiers a conduit le secteur financier à débiter une mutation vers une finance plus responsable et durable (Fatemi & Fooladi, 2013; Lagoarde-Segot, 2014).

D'après la revue de littérature, on a constaté que les travaux dont la finance solidaire est l'objet de recherche sont peu nombreux et ce thème ne constitue pas souvent un objet de recherche en soi. A cet égard, afin de comprendre le concept de la finance

solidaire et de la définir nous allons rejoindre Ósia Alexandrina VASCONCELOS¹ en se référant aux contributions de David Vallat, Pascal Glemain et Amelie Artis.

Vallat (1999) a montré que, les liens financiers dans le but de lutte contre l'exclusion, peuvent être considérés comme des liens sociaux, mettant en relation des personnes ayant des obligations réciproques. Les observations des initiatives de finance solidaire ont touché la région Rhône-Alpes, dont la démarche consiste à financer des projets portés par des personnes au chômage. Cette thèse a discuté la dimension du lien entre créancier et débiteur au-delà d'une opération marchande. L'auteur a défini la finance solidaire comme l'action d'organismes favorisant la création d'entreprise par des chômeurs via l'octroi d'un prêt.

D'après Vasconcelos (2018), dans divers thèmes de recherche de D. Vallat, l'exclusion sociale est l'objet principal de ses travaux. Il s'intéresse à la microfinance, à l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'à la finance solidaire en tant que stratégies de lutte contre l'exclusion et la pauvreté dans des pays en développement et surtout en France. Dans ce sens, plusieurs publications sur la finance solidaire ont été mentionnées soit de David Vallat (Vallat, 2002, 2003), soit en collaboration avec C. Ferraton (Ferraton & Vallat, 2010, 2011a, 2011b) ou avec la participation de I. Guérin (Guérin, Vallat, 1999). Pour ces derniers auteurs, la finance solidaire, via des outils de soutien financier et non financier, aide à la création d'entreprise par des chômeurs, dans un contexte de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Malgré les efforts et les mesures régulatrices mises en place par l'état en matière de croissance économique, des situations de précarité et de pauvreté persistent. Alors, Guérin, Vallat (1999) s'intéressent à la finance solidaire en tant que dispositif qui permet de contribuer à la lutte contre ces externalité négatives. Ils ne cherchent pas à distinguer les pratiques de la finance solidaire du micro-crédit : « *Microcrédit, épargne solidaire, microfinance, finance de proximité, tous ces termes renvoient au*

¹ Docteure en sociologie et en sciences de gestion. Dans sa thèse soutenue en 2018 intitulée « Systèmes de Finances Solidaires en France et au Brésil », réalisée sous la direction de Jean-Louis Laville (Cnam-Paris) et de Genauto Carvalho de França Filho (UFBA, Brésil) dans le cadre d'une cotutelle internationale

champ plus général de la finance solidaire qui englobe les opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d'accompagnement et de suivi en direction de personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'entreprise. » (Guérin, Vallat, 1999)

Onze ans après, (Ferraton & Vallat, 2010, 2011a) insisteront notamment sur les particularités de la finance solidaire. Ils indiqueront que trois aspects marquent cette finance : La première est l'offre financière et non-financière, la deuxième est l'action concertée de différents acteurs (associatifs, publics et privés) dans la mise en œuvre de cette offre, la dernière est la territorialisation de ces initiatives. Pour Vasconcelos (2018), le soutien à l'activité économique est l'objectif commun des organismes de la finance solidaire malgré leur hétérogénéité. Vallat (2003) a mentionné que ces pratiques peuvent s'inscrire dans le cadre de l'économie solidaire, même que sont perçues, en général, à travers un prisme libéral.

Après les présentations des travaux de David Vallat et leurs contributions en finance solidaire, nous allons jeter un aperçu sur l'apport de Pascal Glémain². Glémain, Bioteau, Artis (2010) insistent sur la singularité de la finance solidaire par rapport à la microfinance. Pour lui, cette singularité repose sur son offre et sa territorialisation, en alliant « la proximité géographique et la proximité sociale ». L'auteur s'intéresse aussi (en plus que la finance solidaire) à la finance participative, en émergence en France (Glémain, Cuénoud 2014; Glémain, Cuenoud, Deffains-Crapsky, 2016).

Il a défini la finance solidaire comme l'ensemble des opérations financières ainsi que d'accompagnement et de suivi visant à financer des projets personnels et professionnels des individus en marge des marchés bancaires habituels (Glémain, Taupin, Bioteau, 2008; Glémain, Bioteau, Artis, 2010). Glémain s'intéresse à l'étude de la relation ainsi que le lien entre la finance solidaire et le système financier

² Docteur en économie bancaire et développement local, il a soutenu sa thèse « Financement, croissance endogène, régionalisation et développement » à l'université de Nantes en 2000. Ses travaux portant sur le microcrédit, le développement territorial et les finances solidaires, il est l'auteur de la production bibliographique la plus expressive sur la finance solidaire en France en termes de volume de textes publiés (livres, articles, rapports)

traditionnel. Il veut savoir si les finances solidaires constituent une rupture financière radicale avec le système classique ou s'il s'agit seulement d'une réponse à des besoins de financement de ceux qui sont exclus d'accès au système financier conventionnel (Glémain, 2009).

Glemain (2010) adopte une approche territoriale afin de développer une économie des finances solidaires, en supposant que l'économie sociale et solidaire constitue une « autre » façon d'appréhender l'économie contemporaine, ses acteurs, ses systèmes et ses faits. Il s'est intéressé aux acteurs de la finance solidaire à savoir les épargnants solidaires qui les a définis comme « *des groupes d'épargnants a haut degré de cohésion et dans lesquels plusieurs acteurs se trouvent mutuellement reliés dans des systèmes financiers informels* » (Glémain, 2004). Ensuite, il a analysé les circuits financiers solidaires tout en étudiant le lien entre épargne solidaire et financement au niveau du territoire (Glémain, Bioteau, Artis, 2010).

Nous pouvons ajouter aussi que Glemain (2010) a distingué entre le modèle de la finance solidaire pour un autre modèle de développement et celui de la finance éthique liée à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Sans oublier qu'il adapté une analyse microéconomique en interrogeant les dynamiques territoriales des finances solidaires.

Le niveau d'analyse de Glémain est souvent territorial, en s'intéressant notamment aux interactions entre les acteurs. En monde des finances solidaires , il s'est attaché à développer une économie relevant autant de la microéconomie bancaire que de l'économie des conventions (Glemain, 2010). Son intérêt est la construction d'une analyse bancaire et financière des pratiques solidaires, en tant que secteur économique à part entière influençant l'économie dans son ensemble tout en structurant l'économie sociale et solidaire (Glémain, 2008).

Glémain (2019) explore un aperçu sur les outils et les mécanismes de financement citoyen pour le développement local, y compris le Fonds de Dotation (FdD), et analyse de manière critique les innovations financières territorialisées en France. Il explore le succès des alternatives solidaires et participatives dans le pays, mettant en lumière le rôle des FdD dans la résolution des contraintes budgétaires auxquelles sont

confrontées les institutions culturelles et de recherche et pour attirer des financements privés pour les organisations d'intérêt général.

L'auteur dans cet article aborde également le concept d'un modèle régional de finance solidaire, en soulignant l'importance des régions pour soutenir les entreprises et répondre aux préoccupations sociétales. Il met en évidence le potentiel des FdD pour promouvoir des initiatives sociales et solidaires, telles que la lutte contre les exclusions et les inégalités, la promotion de l'éducation et du développement social, et la contribution au développement durable et à la solidarité internationale.

Glémain a évoqué aussi la question de la finance participative dans l'article "Ecosystème entrepreneurial local et finance participative : les enjeux d'une coopération". Il a exploré la relation entre les écosystèmes entrepreneuriaux locaux et le financement participatif, en se concentrant spécifiquement sur la coopération entre citoyens et territoires dans le contexte de la finance participative (Cuénoud et al., 2018). Cet article vise à fournir un aperçu de la manière dont le financement participatif peut être utilisé comme mécanisme financier pour le développement de l'entrepreneuriat local et du potentiel de coopération territoriale en adoptant une approche exploratoire, utilisant une étude de cas pour révéler les préoccupations stratégiques des acteurs locaux en matière de finance participative.

Amelie Artis³ rejoint Glémain du fait que ses travaux aussi s'inscrivent également dans une approche territoriale des finances solidaires. Artis (2012) a montré que la finance solidaire s'inscrit dans la problématique du financement de l'économie et plus particulièrement du soutien à l'initiative économique. L'objectif de son travail est de montrer que des relations financières solidaires ont été présentes pour atténuer les problèmes de financement de certaines catégories d'agents (Artis, 2012). A l'instar de Glémain (2009), elle veut savoir la relation entre la finance solidaire et le système financier classique en s'interrogeant : La finance solidaire est-elle complémentaire du

³ Docteure en sciences économiques, elle est l'auteure de quelques publications récentes sur l'économie sociale et solidaire et sur les finances solidaires. Elle a soutenu sa thèse « La finance solidaire : un système de relations de financement » en 2011 à l'Ecole Doctorale Sciences Economiques (Grenoble), puis publiée sous forme de livre en 2012. Elle est également auteure du livre « Introduction à la finance solidaire » paru en 2013.

système financier traditionnel ou n'est qu'une alternative ayant vocation à faire évoluer les relations financières entre emprunteurs et intermédiaires financiers, au sein même de ce système conventionnel? (Artis, 2013)

Pour Artis (2013) : la finance solidaire « s'inscrit dans un paradigme différent de la logique capitaliste, selon lequel la recherche de profit n'est pas la finalité de l'activité et les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au centre des relations entre les prêteurs et les emprunteurs ».

L'auteure dans sa thèse a ajouté : « Par rapport aux travaux existants, cette recherche démontre d'abord que la finance solidaire est un système de relations de financement solidaire qui ne peut pas être réduit à un produit financier (tel que le microcrédit) et qu'elle crée des circuits de financements solidaires pour soutenir l'initiative économique, au-delà du financement d'activités portées par des populations pauvres. » (Artis, 2011)

La finance solidaire reste un objet peu développé dans le monde de la recherche ainsi que très peu d'études ont été réalisées en prenant comme objet ce nouveau mode de financement en tant qu'ensemble d'initiatives. Nous signalons aussi que les pratiques de la finance solidaire ont été souvent analysées dans un contexte de la microfinance ou comme des initiatives d'économie solidaire. En ce sens, les contributions de David Vallat, Pascal Glemain et Amélie Artis qu'on a consulté restent notables. Le tableau suivant synthétise la manière dont la finance solidaire est traitée comme objet d'étude par ces trois auteurs.

Tableau 1 : La finance solidaire comme objet d'étude

Chercheur	David Vallat	Pascal Glémain	Amélie Artis
Formation	Docteur en économie (1999)	Docteur en économie bancaire et développement local (2000)	Docteur en économie (2011)
Sujets de recherche	Exclusion, microfinance, ESS et finances solidaires	ESS, développement territorial et finances solidaires	ESS, développement territorial et finances solidaires
	Lutte contre le chômage et	Mobilisation des ressources territoriales en vue du développement et comportement économique des acteurs de la finance solidaires en tant que secteur	Financement de l'économie et plus particulièrement du soutien à l'initiative

Problématique	l'exclusion	économique à part entière	économique
Définition de la finance solidaire	Outils de soutien (financier et non financier) à la création d'entreprise par les chômeurs, dans le contexte de lutte contre le chômage et l'exclusion (Vallat, 1999 ; Guerin et Vallat 1999 ; Vallat, 2003).	Ensemble des opérations financières ainsi que d'accompagnement et de suivi visant à financer des projets personnels et professionnels des individus en marge des marchés bancaires habituels (Glemain, Taupin, Bioteau, 2008).	Un système de relations sociales de financement qui associe relations monétaires et lien social dans un ensemble cohérent (Artis, 2012, 2013).
Approche prédominante	Sociologie du développement	Economie territoriale, économie des conventions	Socio économie, approche historique et sociopolitique

Source : D'après Vasconcelos (2018)

1.2 Finance solidaire et autres formes de financement alternatifs

La revue de littérature de la finance solidaire mobilise plusieurs notions : finance informelle, microfinance, finance éthique et finance alternative. Notre objectif est d'explicitier ces notions et de les différencier par rapport à la finance solidaire. Artis (2011) dans sa thèse a montré que certaines différences sont liées aux contextes institutionnels, à l'histoire et aux différentes zones géographiques ainsi qu'aux conditions d'accès au crédit entre les pays du Nord et du Sud. Le point commun de tous ces différents concepts est de se distinguer de la relation de financement bancaire instaurée par les pratiques du système bancaire classique.

D'après Artis (2011), la finance solidaire se distingue de la finance informelle car elle appartient au système financier hors de la sphère domestique (prêt entre les membres d'une famille, la constitution de club d'épargne au sein d'une communauté), et l'utilisation du financement est exclusivement réservée à des investissements dans des projets économiques. Elle a ajouté aussi que la finance informelle se réfère à un ensemble de pratiques financières (collecte d'épargne, distribution de prêts) hors le secteur bancaire, non déclarées ainsi illégales (prêts usuriers). Cette finance se caractérise par la confrontation directe entre les créanciers et les débiteurs, son ancrage dans des relations de proximités, géographique et sociale, la faiblesse des volumes monétaires, une utilisation libre du prêt (consommation, vie sociale). La finance solidaire ne finance que les activités productives alors que la finance informelle peut financer les dépenses familiales ou professionnelles. La relation de

financement de la finance solidaire s'appuie sur une relation de financement solidaire avec des formes de socialisation secondaires alors que cette relation est domestique pour la finance informelle en référence à des formes de socialisation primaire.

La finance éthique⁴ comme la finance solidaire s'appuient sur la volonté des épargnants de modifier leurs comportements d'investissement en prenant en considération des externalités de leurs investissements. Cependant, la finance solidaire articule les activités de prêts, d'épargne et d'investissement tandis que la finance éthique s'intéresse principalement aux activités d'épargne et de placement. Les deux modes se différencient par le fait que la finance éthique finance des entreprises cotées en bourse, alors que la finance solidaire s'adresse à des PME/TPE.

Une autre caractéristique de la finance éthique c'est qu'elle peut prendre selon Roux (2005) différentes formes: L'investissement socialement responsable (ISR) qui comprend des fonds socialement responsables, des fonds d'exclusion, et l'engagement actionnarial dans des sociétés cotées en bourse. L'auteur a ajouté que la finance éthique recherche un « juste » rendement des capitaux en s'appuyant sur des données extra financières.

La finance alternative est portée par les épargnants soucieux de maîtriser l'affectation et l'utilisation de leur épargne et peut même utiliser une monnaie qui n'a pas cours légal. Selon Artis (2011) ce mode de financement est caractérisé par la quasi-absence de garantie de l'emprunteur tout en alliant le conseil et le financement. Elle se caractérise aussi par la gratuité de l'accompagnement de la formalisation partielle des procédures ainsi du non-professionnalisation du fonctionnement des structures. Les caractéristiques de la finance alternative, citées précédemment, rend le financement plus accessible. L'auteure a ajouté que cette finance privilégie la logique économique par rapport à la logique charitable en utilisant des critères différents de la logique marchande, capitaliste et administrative.

La finance solidaire met l'accent sur l'investissement de solidarité avec les territoires,

⁴ Elle consiste à intégrer des critères extra-financiers (éthiques, solidaires, environnementaux et de gouvernance) dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.

les populations, l'intergénérationnel dans des entreprises non cotées en bourse. Alors que La finance alternative reste marginale parce ces initiatives sont réduites soit au niveau du territoire (elle vise seulement la région ou le quartier), soit au niveau social (réseaux militants ou religieux,). Sans oublier que le financement des projets avec ce mode alternatif nécessite la mobilisation d'une épargne importante.

La distinction entre la microfinance, qui se focalise principalement sur le microcrédit, et la finance solidaire selon la même auteure s'explique par des similitudes entre les publics et les besoins auxquelles elles répondent (les populations pauvres qui propose des petits montants monétaires n'ayant pas accès au crédit bancaire professionnel). Cependant, la finance solidaire est plus large car elle ne se limite pas à ce public spécifique, ni à des micros-financements. A l'instar de la finance informelle la microfinance propose des financements de petites tailles ainsi qu'elle a pour vocation d'intégrer les personnes dans le système bancaire tandis que la finance solidaire propose un financement complémentaire par rapport au système bancaire.

Les acteurs de la Finance Solidaire en France, réunis au sein de l'atelier FINANSOL⁵ font le constat suivant : il est nécessaire et urgent de distinguer différentes formes de microfinance en fonction des types de pratiques des institutions de microfinance.

On peut différencier deux grandes catégories d'institutions :

- La microfinance qui considère son rôle comme celui d'un prestataire de services financiers, voire de pourvoyeur de crédits. Ces institutions ont démarré en général sur un créneau délaissé par les banques et établissements de crédits, celui des clients " non bancables ". C'est cette forme de microfinance qui prône l'institutionnalisation en banques commerciales pour accéder au marché monétaire, une rentabilité élevée

⁵ Association professionnelle fondée en 1995. Le label Finansol distingue l'ensemble des placements d'épargne solidaire. Il repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale. Il atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé.

pour attirer des investisseurs privés. On peut la qualifier de “ microfinance pré-bancaire ”.

- La microfinance qui considère que la finance est un outil efficace, mais au service du développement humain et sociétal. Pour ces micro-financeurs, la manière d’apporter les services peut faire toute la différence. Parce qu’elle met les hommes et leurs liens sociaux au centre de sa mission, cette forme de finance agira toujours en fonction des contextes et des milieux, qu’elle cherchera à connaître, pour mieux les servir et les valoriser. La consécration pour cette finance est l’impact sur le capital social et l’autonomie de ses clients, qui à leur tour impactera sur la pérennité de ce type d’institution. On peut la qualifier de “ Finance Solidaire ”. le tableau suivant résume les différentes formes de financement par rapport à la finance solidaire.

Tableau 2 : Comparaison entre finance solidaire et autres formes de financement alternatifs

	Finance informelle	Microfinance	Finance éthique	Finance alternative	Finance solidaire
Taille du financement	Faible	Faible	Important	Faible à important	Faible à important
Activités	Epargne et prêts	Prêt	Epargne	Epargne, prêts et apports en capital	Epargne, prêts et apports en capital
Utilisation	Investissement et consommation	Investissement et consommation	Placement	Investissement	Investissement
Bénéficiaires	Individus	Individus	Entreprises cotées	PME/TPE	PME/TPE
Place dans le système financier	Non déclarée	En soutien	Incluse	En opposition	Complémentaire
Relation	Domestique et socialisation primaire	Marchande et socialisée	Marchande et socialisée	Non marchande et socialisée	Marchande, non marchande et socialisation secondaire

Source : D’après Artis (2011)

2. Les apports des acteurs de la finance solidaire en matière du développement durable

D'après le rapport Brundtland, le développement durable est un mode de développement qui repose sur trois piliers qui sont l'économie, l'environnement et le social. Ces trois piliers consistent respectivement à mettre en place une économie efficiente dans le but d'instaurer une justice sociale de la population marginalisée en luttant efficacement contre la pauvreté et les enjeux sous-jacents comme la famine, l'accès à l'éducation, la santé et l'eau, etc.

Certains militants, selon Amouroux (2003), font une distinction nette entre deux types de microfinance : l'Alliance⁶ parle de « microfinance pré bancaire » et de « finance solidaire », le réseau INASIA⁷ distingue entre « microfinance minimaliste » et « microfinance maximaliste ». Dans notre travail, nous allons étudier le lien entre la finance solidaire et le développement durable selon la même approche, c'est à dire en considérant la microfinance comme maximaliste ou finance solidaire.

2.1 La dimension sociale de la finance solidaire

Les objectifs de la finance solidaire sont intrinsèquement sociaux. Popularisé par le rapport Brundtland, le développement durable est l'un des défis les plus importants du 21^{ème} siècle ; l'importance de ce défi est essentiellement due à la nécessité de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux (Dubois & Mahieu, 2002). La finance solidaire vise à financer des projets de la population marginalisée, exclues du système financier classique, afin de réaliser leur développement durable.

La finance solidaire comme outil efficace au service du développement humain et sociétal. Parce qu'elle met les hommes et leurs liens sociaux au centre de sa mission, cette forme de finance agit toujours en fonction des contextes et des milieux, qu'elle cherche à bien connaître pour mieux les servir et les valoriser (Amouroux, 2003).

⁶ L'Alliance est un réseau informel constitué de personnes, d'institutions et de mouvements qui, conscients de la complexité des problèmes actuels, sont à la recherche des mutations nécessaires pour agir et peser ensemble sur l'avenir. Ils créent ainsi une dynamique sociale et inventent de nouvelles formes d'action collective.

⁷ INASIA est un forum de changement social axé sur l'Asie fondé en 1997 par un groupe de 40 militants issus de 13 pays. En novembre 2000, INASIA, avec la coopération du Credit and Development Foundation du Bangladesh, a organisé une conférence remarquable au Centre for Development Management à Rajendrapur (Bangladesh) qui a réuni les dirigeants des 24 expériences les plus connues dans le champ de l'initiative économique pour le développement de 9 pays asiatiques.

L'auteur a montré aussi que l'importance du capital social et l'autonomie de ses clients, auront un impact sur la pérennité des institutions.

La section suivante entamera la performance sociale de la finance solidaire qui consiste à jauger la portée et la profondeur sociale de cette finance (Ouattara, 2020). La portée sociale est caractérisée par le rayon géographique et démographique de l'organisation (Boyé et al., 2006). Alors que la profondeur sociale, selon Jégourel (2008), se réfère à la qualité du service rendu par l'organisation, la nature de la population visée, l'adéquation des services procurés avec les besoins des clients et l'impact sur la vie des populations ciblées.

- **La population ciblée de la finance solidaire:** Ce sont les exclus du système financier classique généralement composé des femmes, des vulnérables et des personnes inaptes à l'emploi (Hulme & Mosley, 1996). Dans certaines régions du monde, la gente féminine a été souvent reléguée dans les classes sociales inférieures et privée de plusieurs droits fondamentaux notamment financiers (Nguyen, 2009). C'est dans cette vision que les programmes de la finance solidaire tentent d'améliorer leur quotidien. Selon une étude menée par Hulme & Mosley (1996), les institutions de microfinances ciblent les femmes à cause de leurs capacités à gérer les crédits. Néanmoins les emprunts gérés par les femmes ont pour conséquences d'améliorer la vie familiale, d'augmenter le taux de scolarisation en l'occurrence celui des filles, de diminuer le taux de mortalité infantile et d'instaurer une meilleure nutrition des enfants (Khandker, 1998). Cependant, les personnes très vulnérables et les inaptes à l'emploi, à cause du grand risque de contrepartie, sont souvent organisés en groupe pour le financement d'un projet; chaque membre du groupe est caution de l'autre (Ouattara, 2020).

- **Adéquation des services procurés avec les besoins des clients :** Cette dimension a pour but de diversifier les services et de les adapter selon les besoins de la population marginalisée (Sharma & Zeller, 2000). En effet, selon ces auteurs, la standardisation des services de microfinance empêche une couverture intégrale et de qualité de la population cible ce qui entraîne une inclusion financière qui ne se limite pas à l'octroi de crédits, mais inclut aussi une gamme de produits financiers

personnalisés. Des services comme l'épargne permettent à cette population cible de lutter contre l'inflation, la micro-assurance les prémunit de tous risques dus à leur activité et les transferts d'argent, une liberté de mouvement de fonds (Boyé et al., 2006). En résumé, d'après Sharma & Zeller (2000), la diversification des services permet la planification et l'étirement de la consommation dans le temps.

- **Amélioration des conditions de vie:** L'amélioration des conditions de vie de la population marginalisée exclue du système financier, est en quelque sorte l'objectif ultime des acteurs de la finance solidaire. Cette notion de conditions de vie comporte plusieurs aspects afin d'évaluer les effets positifs de la microfinance sur les conditions de vie de la population, tels que l'accès au logement, aux soins de santé, à l'éducation et le niveau de pauvreté (Lapenu et al., 2004).

- **L'impact social de la finance solidaire :** La contribution de la finance solidaire à l'amélioration du niveau de la population défavorisée est devenue mieux quantifiable avec l'apparition des outils de mesure et de gestion de la performance sociale. Les auteurs Hulme & Mosley (1996) s'accordent à dire que la microfinance n'est pas un remède miracle contre la pauvreté mais a un effet palliatif. Ces auteurs dans une étude comparative entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires de la microfinance dans sept pays (Bangladesh, Bolivie, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi et Sri Lanka), ont conclu que les revenus des bénéficiaires auraient augmenté. En outre, la microfinance est un pourvoyeur d'emploi, en l'occurrence de l'entrepreneuriat.

En effet, dans les pays du Sud la microfinance s'adresse à une population très pauvre, par exemple dans les zones rurales des pays en voie de développement, les souscripteurs de microfinance professionnels sont les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs et les artisans (Ouattara, 2020). Cette population est en général marginalisée et exclue et ne bénéficient pas de réelles politiques économique et financière des gouvernements, d'où leur attrait pour le financement de proximité comme la finance solidaire. Cependant de plus en plus de jeunes urbains diplômés y ont recours pour le financement de leurs propres projets.

La motivation de recours à la microfinance dans les pays du sud est la survie économique de leur famille et eux-mêmes, alors que dans les pays du Nord, la réalité est toute autre : la microfinance a pour objectif pour intégrer les personnes

marginalisées dans le tissu socioéconomique du pays (Ouattara, 2020). En effet la politique de microfinance des pays du Nord est de favoriser l'auto emploi donc de diminuer le taux de chômage par l'encouragement de l'entrepreneuriat (Maystadt, 2004). Cet outil de lutte contre le chômage, d'après le même auteur, semble être la nouvelle tendance des gouvernements européens qui alloue un budget de 100 millions d'euros pour le développement des microprojets entrepreneuriaux. L'étude de Maystadt (2004) a montré que sur deux millions d'entreprises créées chaque année en Europe, 90 % sont des microentreprises de de cinq employés au plus.

Hormis les subventions gouvernementales ou intergouvernementales, ce sont les institutions de microfinance qui prennent le relais pour financer les microprojets innovants (Legrand et al., 2012). En effet, la naissance de financements alternatifs comme la finance solidaire a permis d'atténuer la contrainte de financement notamment dans le domaine culturel et les entreprises à visée sociale.

En 2022, selon le baromètre de la finance solidaire, publié le 14 juin 2023 par le quotidien La Croix, les montants placés par les épargnants solidaires ont permis le financement d'activités solidaires à hauteur de 841,5 millions, en majorité fléchés vers des projets à impact social (62 %). D'après Patrick Sapy, le directeur de FAIR(Financer Accompagner Impacter Rassembler)⁸, les épargnants expriment une quête accrue de sens, d'impact et d'utilité sociale et environnementale. Du côté de l'offre de la finance solidaire le directeur ajoute : « de plus en plus d'innovations sociales voient le jour et de nombreuses entreprises à finalité sociale se créent, partout sur le territoire.

Patrick Sapy indique qu'à côté des nouveaux acteurs, encore petits, « les grosses entreprises sociales historiques ont tendance à plus concentrer les investissements ce qui permet à la finance solidaire de sortir de plus en plus de son périmètre historique. »

⁸ FAIR est née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire, et l'iiLab, laboratoire d'innovation sur l'impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR réunit plus de 130 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles et personnalités engagées.

2.2 La dimension environnementale de la finance solidaire

Il y a de nombreuses motivations qui incitent les acteurs de la finance solidaire à se préoccuper davantage de questions environnementales. D'une part, c'est une référence à la « responsabilité sociale » (Allet & Hudon, 2015; Forcella & Hudon, 2016), d'autre part, il y a certaines motivations plus ouvertement instrumentales, comme la gestion du risque environnemental afin de contrôler la capacité la solvabilité des clients (Castellani et al., 2014; Forcella & Hudon, 2016). Il y a également de nouvelles motivations considérées comme opportunités d'accès au financement subventionné (Fenton et al., 2017) ou d'ouverture de marchés (Allderdice et al., 2007).

La multiplicité des motivations et des objectifs reflète l'importance des liens entre la finance solidaire et l'environnement. En effet, les conséquences du changement climatique de l'environnement impactent les clients de la microfinance notamment les plus vulnérables des pays en voie de développement (Huybrechs et al., 2016). Par conséquent, ces auteurs mentionnent la demande de la population cible d'adoption des pratiques d'adaptation au changement telles que les micro-assurances ou les produits d'épargne pour faire face à ces chocs (Castellani et al., 2014; Marincioni et al., 2013). L'offre des services financiers par les organismes de la finance solidaire exerce une influence sur les stratégies de développement des petits producteurs marginalisés et génère des externalités sur l'environnement. Ces effets peuvent être soit positifs ou négatifs en fonction des comportements adoptés par les clients ou en fonction des personnes évaluant ces impacts comme la perte de fertilité des terres d'un cultivateur ou l'impact de l'utilisation de produits chimiques (Huybrechs et al., 2016).

face au triple contrainte financière, sociale et environnementale, les institutions de microfinance pourraient décider de mettre une liste d'exclusion qui interdit une série d'activités. Elle pourrait également prévoir une formation environnementale liée au crédit ou un accompagnement (Allet, 2012; Araya & Christen, 2004). Ces initiatives visent à limiter l'effet négatif des clients sur l'environnement, en combinaison avec des objectifs sociaux et économiques (Kabuta et al., 2007).

On peut citer également, d'après Huybrechs et al. (2016) d'autres programmes dans l'objectif ambitieux est d'améliorer la situation environnementale et de changer les pratiques des petits producteurs : par exemple en reliant à la microfinance des incitations monétaires, sous forme de taux d'intérêt différenciés, de primes ou de conditions de prêt qui dépendent de l'adoption de pratiques spécifiques.

C'est dans ce cadre que l'environnement demeure un défi vital et universel ce qui pousse les entreprises et les sociétés civiles à intégrer la notion écologique dans leurs modes de fonctionnement afin de répondre aux enjeux de la problématique du développement durable. En effet, s'inscrivant dans la logique du développement durable, la dimension environnementale consiste à une utilisation optimale et à une gestion efficiente des ressources pour protéger la biodiversité. Selon les statistiques du baromètre de la finance solidaire en France, 28 % du montant placé par les épargnants solidaires en 2022 est destiné vers des projets à impact environnemental.

2.3 La dimension économique de la finance solidaire

Cette partie de la recherche met en exergue la compatibilité voire l'utilité de la finance solidaire vis-à-vis du développement durable. La dimension économique du développement durable diffère des principes standards économiques (finance de marché), dans la mesure où elle intègre la dimension sociale et environnementale. En effet, les entreprises de l'économie sociale s'évertuent à mettre en application les objectifs du développement durable, en aidant à lutter contre les inégalités par le biais d'une meilleure répartition des revenus et en finançant les projets issus du développement durable (Ouattara, 2020).

La finance solidaire a pour objectif essentiel de palier aux imperfections du marché du crédit en permettant aux populations exclues des systèmes financiers classiques d'accéder à une panoplie de services financiers et autres services complémentaires. La finance solidaire est utilisée, comme un outil d'innovation sociale qui fait partie des politiques mises en place par les gouvernements pour lutter contre la pauvreté de la population marginalisée.

Faciliter l'accès aux services financiers est supposé permettre d'augmenter la productivité et d'améliorer les revenus des personnes pauvres et par conséquent de

leur offrir de bonnes conditions de vie. Les études portant sur la contribution de la microfinance aux conditions de vie des participants cherchent essentiellement à déterminer si la microfinance arrive à faire la différence dans les conditions de vie des personnes qui participent à ses programmes par rapport à une situation où ces mêmes personnes n'ont pas accès aux programmes de la microfinance (Armendáriz & Morduch, 2010).

Pour mesurer la contribution de la finance solidaire et comprendre les mécanismes à travers lesquelles elle peut être un levier du développement durable contribuant à l'amélioration des conditions de vie des producteurs marginalisés, nous allons adopter les travaux de Gubert & Roubaud (2005) qui ont identifié trois grandes questions de l'impact de la microfinance :

- La finance solidaire arrive-t-elle à atteindre les plus pauvres ?
- Les programmes de la finance solidaire aident-ils à faire sortir durablement les populations ciblées de la pauvreté ?
- Le rapport coût/bénéfices de la finance solidaire est-il favorable par rapport aux autres moyens possibles de lutter contre la pauvreté ?

Le manque des données fiables et la difficulté de mesurer de façon rigoureuse l'impact d'un programme de microfinance sur la pauvreté restent des contraintes dans les études d'impact de la microfinance (Gubert & Roubaud, 2005). Par ailleurs, Boyé et al. (2006) l'attribution de l'impact⁹ et à la fongibilité du crédit¹⁰ sont les principales difficultés de mesure de cet impact. Gubert & Roubaud (2005) ont utilisé une méthode économétrique pour mesurer l'impact. La méthode consiste à observer d'abord l'évolution dans le temps des revenus d'un groupe de participants aux programmes de la microfinance. Ensuite, il faut calculer la proportion des personnes

⁹ L'amélioration de la situation d'un client, n'est pas nécessairement la conséquence directe de la microfinance mais peut être due à d'autres événements heureux qui sont survenus durant la période de l'étude, comme : un héritage, la cession d'un terrain, un membre de la famille qui obtient un travail, etc.

¹⁰ Le crédit peut être utilisé pour financer différentes activités d'investissement ou pour la consommation, ce qui rend difficile d'identifier sa destination finale et de calculer avec certitude le taux de rentabilité des investissements réalisés dans le cas de la microfinance.

qui arrivent à franchir le seuil de pauvreté. Pour que l'étude soit fiable, l'évaluateur doit suivre, en parallèle, un groupe témoin des participants qui n'ont pas bénéficié du programme et qui présente des caractéristiques semblables à celles du groupe traité et de comparer leurs situations respectives en plusieurs points du temps.

Gubert & Roubaud (2005) arrivent à conclure que la microfinance contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations marginalisées ; comme le revenu, l'emploi et autres aspects socioéconomiques ; tels que la fertilité, l'utilisation des moyens de contraception, l'éducation, l'accès aux soins de santé, etc.

Conclusion

A la lumière de ce travail, nous constatons qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de données centralisées et uniformes sur la contribution de la finance solidaire au développement durable. Cependant, une grande variété de définitions du concept repose principalement sur la responsabilité première de financer des activités et des individus tout en préservant le capital social. Sa qualification en tant qu'entité financière reste encore un sujet de débat, car elle opère selon des normes différentes de celles des intermédiaires financiers traditionnels. Nous avons pu également mettre l'accent sur la différence qui existe à plusieurs niveaux entre la finance solidaire et d'autres types de financement.

Nous souhaitons, d'après cette revue de littérature, faire ressortir quelques grands constats sur la vision de la performance de la finance solidaire dans la perspective du développement durable, considérant celle-ci sous l'angle de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

Bibliographie :

Allderdice, A., Winiecki, J., & Morris, E. (2007). Using microfinance to expand access to energy services. *Summary of*.

Allet, M. (2012). *Mitigating environmental risks in small-scale activities : What role for microfinance ? A case study from El Salvador*. ULB--Université Libre de Bruxelles.

Allet, M., & Hudon, M. (2015). Green microfinance : Characteristics of microfinance institutions involved in environmental management. *Journal of Business Ethics*, 126, 395- 414.

Amouroux, P. (2003). La finance solidaire pour un autre projet de société. *Revue du MAUSS*, 1, 66- 72.

Araya, M., & Christen, R. P. (2004). Microfinance as a tool to protect biodiversity hot-spots. *Washington DC: CGAP*.

Armendáriz, B., & Morduch, J. (2010). *The economics of microfinance*. MIT press.

Artis, A. (2011). *La finance solidaire : Un système de relations financement, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Guy Bensimon*. Université de Grenoble.

Artis, A. (2012). *La finance solidaire : Analyse socio-économique d'un système de financement*. Michel Houdiard éditeur, Paris.

Artis, A. (2013). Finance solidaire et système financier : Une approche historique. *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, 329, 65- 78.

Artis, A. (2015). *Financement des structures de l'ESS et finances solidaires*.

Ben Slimane, F., Mbarek, S., & Pallas 2, V. (2022). Innover pour une finance responsable et durable 1. *Innovations*, 68(2), 5- 19.

Boyé, S., Hajdenberg, J., & Poursat, C. (2006). *Le guide de la microfinance*. 100.

Castellani, D., Vigan, L., & Tamre, B. (2014). A discrete choice analysis of smallholder farmers' preferences and willingness to pay for weather derivatives : Evidence from Ethiopia. *Journal of Applied Business Research (JABR)*, 30(6), 1671- 1692.

Cuénoud, T., Glémain, P., & Deffains-Crapsky, C. (2018). Ecosystème entrepreneurial local et finance participative : Les enjeux d'une coopération: *Marché et organisations*, n° 31(1), 151- 171. <https://doi.org/10.3917/maorg.031.0151>

Dubois, J.-L., & Mahieu, F.-R. (2002). La dimension sociale du développement durable : Réduction de la pauvreté ou durabilité sociale? *Développement durable*, 73- 94.

Fatemi, A. M., & Fooladi, I. J. (2013). Sustainable finance : A new paradigm. *Global Finance Journal*, 24(2), 101- 113.

Fenton, A., Gallagher, D., Wright, H., Huq, S., & Nyandiga, C. (2017). Up-scaling finance for community-based adaptation. In *Community-based adaptation* (p. 110- 120). Routledge.

Ferraton, C., & Vallat, D. (2010). *La territorialisation de l'accompagnement à la création d'entreprise par les chômeurs : Enjeux et méthodes», in : E. Dacheux et D. Goujon (dir.) Réconcilier démocratie et économie : La dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*.

Ferraton, C., & Vallat, D. (2011a). Un avatar de la finance solidaire : Vers un modèle d'entrepreneur collectif? *Revue Française de socio-économie*, 1, 67- 81.

Ferraton, C., & Vallat, D. (2011b). Une approche politique du crédit populaire : Pierre-Joseph Proudhon et le crédit mutuel. *Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy*, 1, 45- 65.

Forcella, D., & Hudon, M. (2016). Green microfinance in Europe. *Journal of Business Ethics*, 135, 445- 459.

Glémmain, P. (2004). L'épargne de proximité au coeur de l'économie de la vie bonne : Réalité et perspectives théoriques. *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, 294, 54- 62.

Glémmain, P. (2008). *Epargnants solidaires : Une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe*. Presses universitaires de Rennes.

Glémmain, P. (2009). Innovations bancaire et financière : Quels défis pour les finances solidaires. *Laville JL. et Glémmain P*, 63- 105.

Glemain, P. (2010). *L'économie des finances solidaires : De l'épargne solidaire au microcrédit social*. Université Rennes 2.

Glémmain, P. (2019). Finances et financement des activités d'utilité sociale locales : Point de vue à partir des finances citoyennes « situées »: *Revue d'économie financière*, N° 132(4), 249- 265. <https://doi.org/10.3917/ecofi.132.0249>

Glémmain, P., Bioteau, E., & Artis, A. (2010). Finances solidaires et territoires : Analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 2, 213- 233.

Glémmain, P., & Cuénoud, T. (2014). Finance solidaire et finance participative, Un effet réseau induit par des " convictions coopératives " différenciées? *RIUESS, XIV Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire, Lille du, 21*.

Glémmain, P., Cuenoud, T., & Deffains-Crapsky, C. (2016). La finance participative, quelle gouvernance pour les appropriateurs de la ressource commune? *XVIèmes Rencontres du Réseau Interuniversitaires de l'Economie Sociale et Solidaire (RIUESS)*.

Glémmain, P., Taupin, M.-T., & Bioteau, E. (2008). *VIIIème Rencontres Internationales du Réseau Interuniversitaire de l'ES&S. Univesitat Abat Oloba CEU de Barcelona. 8&9 mai 2008*.

Gubert, F., & Roubaud, F. (2005). *Analyser l'impact d'un projet de microfinance, l'exemple d'ADéFi à Madagascar*. Agence française de développement Paris.

Guérin, I., & Vallat, D. (1999). *Les finances solidaires*. Impatiences démocratiques éditeur.

Hulme, D., & Mosley, P. (1996). Finance for the poor : Impacts on poverty, vulnerability and deprivation. *Finance against poverty: Volume 1.*, 105- 137.

Huybrechs, F., Bastiaensen, J., Forcella, D., & Van Hecken, G. (2016). La microfinance pour les services environnementaux : Enseignements en matiere de politiques du Proyecto CAMBio au Nicaragua. *Revue tiers monde*, 1, 125- 154.

Jégourel, Y. (2008). La microfinance : Entre performance sociale et performance financière. *Regards croisés sur l'économie*, 1, 197- 205.

Kabuta, J., Sengendo, M., Winiecki, J., & Morris, E. (2007). Using Microfinance to Expand Access to Energy Services. *The SEEP Network, Washington, DC, USA*.

Khandker, S. R. (1998). *Fighting poverty with microcredit : Experience in Bangladesh*. Oxford University Press.

Lagoarde-Segot, T. (2014). *La finance solidaire. Un humanisme économique*.

Lapenu, C., Zeller, M., Greely, M., Chao-Bérouff, R., & Verhagen, K. (2004). Performances sociales : Une raison d'être des institutions de microfinance et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes. *Monde en développement*, 2, 51- 68.

Latifa, S., & Angade, K. (2022). Social & Solidarity Entrepreneurship What About the Responsible Finance Industry ? Case of Moroccan Cooperatives. *Journal of Accounting and Finance*, 22(3), 44- 57.

Legrand, C., Stervinou, S., & Noël Lemaitre, C. (2012). Vers une meilleure compréhension des bénéficiaires du microcrédit entrepreneurial en France : Proposition d'une typologie des parcours des porteurs de projet. *Management international*, 16(2), 161- 182.

Marincioni, F., Appiotti, F., Pusceddu, A., & Byrne, K. (2013). Enhancing resistance and resilience to disasters with microfinance: Parallels with ecological trophic systems. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 4, 52- 62.

Maystadt, J.-F. (2004). Microfinance au Nord : Un effet de mode importé du Sud? *Monde en développement*, 2, 69- 82.

Nguyen, R. D. H. (2009). *Finance, microfinance et développement durable : Étude de cas sur la vision de la triple performance par*.

Ouattara, S. I. (2020). *Microfinance et innovation sociale : Quelles compatibilités?*

Roux, M. (2005). *Finance éthique : Structures, acteurs et perspectives en France*. Revue Banque.

Sharma, M., & Zeller, M. (2000). *Rural financial services for poverty alleviation*. International Food Policy Research Institute (IFPRI).

Vallat. (1999). Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités) Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de J.-M. Servet. Université Lyon 2, Lyon.

Vallat, D. (2002). Contre le chômage et l'exclusion, le dynamisme de la petite économie. *Innovations*, 1, 47- 72.

Vallat, D. (2003). Finances solidaires : Quelle dimension politique? *Hermès, La Revue*, 2, 73- 82.

Vasconcelos, O. A. (2018). *Finances solidaires en France et au Brésil : Le rôle des initiatives citoyennes dans le développement de l'économie solidaire au-delà de la dimension financière, thèse en sciences économiques, sous la direction de Jean-Louis LAVILLE*. Paris, CNAM.